



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1^{er} FÉVRIER 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance,
reprenre notre destin en main,
construire la France de 2030 »



Édito



Avec France Relance, le Président de la République l'a rappelé, l'objectif est de bâtir la France de 2030. La crise révèle notre capacité à innover et à agir ensemble. L'État et ses partenaires sont donc pleinement mobilisés et se tiennent auprès des collectivités locales, des entreprises et de tous les porteurs de projets afin de déployer rapidement les mesures du plan de relance. Soyez convaincus de l'opportunité inédite de France Relance pour conforter et accroître l'attractivité et le rayonnement de la région Nouvelle-Aquitaine.

*Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine*

Pour connaître le calendrier des appels à projet du plan de relance cliquez ici 

LES PREMIERS RÉSULTATS DU PLAN DE RELANCE EN NOUVELLE-AQUITAINE

ÉCOLOGIE 2

Rénovation énergétique des bâtiments de l'État, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante 2

COMPÉTITIVITÉ 4

Soutien à l'investissement productif 4

Le chèque relance export (CRE) 5

COHÉSION 6

Soutien aux projets d'investissement des collectivités locales 6

Rénovation énergétique des bâtiments de l'État, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante

La conférence nationale de l'immobilier public stratégique (CNIP) qui s'est tenue le 14 décembre 2020 sous la présidence de Jean Castex, et la présence de plusieurs ministres, a annoncé dans le cadre de #France Relance la sélection de 4214 projets pour 2,7 milliards d'euros en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante,

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 336 projets qui ont été retenus pour un montant global de près de 220 millions d'euros.

Ces projets ont été retenus au regard de deux critères essentiels : leur performance énergétique et la capacité à mettre rapidement en œuvre le projet, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment. Tous les départements de la région sont concernés.

Les dossiers retenus concernent un champ large de bâti : bâtiments de bureaux des services de l'Etat (ministères, préfectures), des bâtiments accueillant du public (commissariats, gendarmeries, centres des finances publiques...), des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche (universités, grandes écoles, laboratoires, organismes de recherche...), des bâtiments des CROUS (logement et restauration des étudiants) ou encore des casernes, des locaux techniques. Les travaux qui vont être engagés visent essentiellement :

- › à l'amélioration de la performance et du confort thermique et acoustique des bâtiments : remplacement des fenêtres et panneaux vitrés pour des modèles plus performants à faible émissivité, remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation, amélioration de la gestion centralisée des équipements pour optimiser leur fonctionnement, optimisation des éclairages, etc. Ces travaux permettront de réaliser des gains significatifs d'énergie ;
- › à améliorer l'isolation des bâtiments : notamment des parois extérieures, toits terrasse et plancher bas sur locaux non chauffés pour en améliorer le bilan carbone ;
- › à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments, notamment du point de vue des énergies renouvelables (par exemple mise en place de pompes à chaleur, panneaux solaires photovoltaïques, géothermie, recours à la biomasse) ;
- › à améliorer le confort d'été recourant à des dispositifs passifs ;
- › à améliorer la performance et le confort visuel : remplacement des luminaires classiques par des luminaires LED.

Dans les enjeux de transition énergétique et de réduction des consommations, le secteur du bâtiment joue un rôle primordial. Ces travaux doivent permettre d'atteindre les seuils de réduction des consommations d'énergie imposés par le décret « tertiaire » déclinés par décennie (réduction de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050). Ils participent également à l'amélioration de la qualité d'accueil et de réception des usagers, comme des conditions de travail des agents de la fonction publique.

Les services de l'Etat et ses opérateurs vont devoir très rapidement mettre en œuvre les chantiers de rénovation, pour une notification au plus tard des marchés fin 2021 et avec une date limite de livraison des chantiers en 2023.

Point contact :
rrpie.r33@dgfip.finances.gouv.fr

FOCUS avec l'ENSAP

L'Ecole nationale supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux porte un ambitieux projet immobilier dont l'objectif est de s'inscrire pleinement dans l'enseignement supérieur du XXI^e siècle, en rénovant son site d'accueil situé à Talence, lequel se veut exemplaire et durable.

Ce projet prévoit une remise à niveau de son parc immobilier, de ses fonctionnalités et de ses espaces extérieurs pour répondre aux besoins actuels de l'enseignement supérieur dans les domaines de l'architecture et du paysage. Une réflexion est dans le même temps conduite en faveur du développement de son site exceptionnel, propice à l'accueil d'activités complémentaires et répondant à une stratégie régionale de gestion économe de l'espace. L'ENSAP entend par-là renforcer son attractivité nationale dans le panorama des 20 ENSA et s'inscrire au cœur de l'opération d'intérêt métropolitain du campus Bordelais.



Une partie des opérations a été retenue sur plusieurs volets du Plan de relance. Dans le volet « rénovation des écoles de l'enseignement supérieur de la culture », 2,5M d'euros de crédits du ministère de la culture, déconcentrés en région (volet territorial) seront destinés à la réhabilitation emblématique de la Pyramide, lieu de vie de l'école (cafétéria, pôle de la vie étudiante et lieu exposition).

Dans le volet « gains énergétiques des bâtiments de l'Etat », deux opérations de l'ENSAP ont été retenues :

Les travaux d'isolation thermique et d'efficacité énergétique du bâtiment principal, pour un montant de plus d'1,4 M€ TTC (1 429 491 €). L'opération prévoit le remplacement du système d'étanchéité de la toiture par isolation thermique bio-sourcée, des luminaires par des LED, du réseau de distribution de chauffage, des rideaux intérieurs, ainsi que des dalles amiantées des salles cours.

Les travaux d'amélioration thermique et de performance énergétique du grand Amphithéâtre, pour un montant de 711 682 € TTC. L'opération prévoit le traitement climatique par géothermie couplé à un système d'énergie renouvelable, le remplacement des menuiseries extérieures, l'étanchéité en toiture avec isolation thermique bio-sourcée, et la reprise des faux-plafonds.

Au total, au titre du Plan de relance, ce sont trois opérations retenues pour un montant de travaux de près de 4,6 M€ TTC. Leur mise en œuvre sous trois ans, aura un effet levier accélérateur du projet immobilier stratégique de l'école.



L'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux se situe sur la commune de Talence. Sa construction, en 1972, est l'œuvre de l'architecte Claude Ferret (1907-1993). Le 4 février 2020 elle s'est vue attribuer, par la préfète de région Nouvelle Aquitaine, le label Architecture contemporaine remarquable.

COMPÉTITIVITÉ

Soutien à l'investissement productif

La crise sanitaire a profondément affecté notre tissu industriel en portant un coup d'arrêt brutal à l'investissement de nombreuses entreprises, dans des territoires déjà souvent exposés à de profondes mutations. Face à l'urgence, la réponse réside dans une accélération des investissements et une action rapide au plus près des territoires. Cela passe par une démarche ambitieuse à travers notamment le programme Territoires d'Industrie. Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat a mis en place plusieurs fonds de soutien en faveur des projets industriels les plus structurants pour les territoires dont un premier bilan peut être dressé :

› Fonds de modernisation des filières aéronautiques et automobiles

Lauréats annoncés (en Nouvelle-Aquitaine) :

→ Automobile : 6 projets pour 6,4 M€ d'aides

→ Aéronautique : 16 projets pour 11,5 M€ d'aides

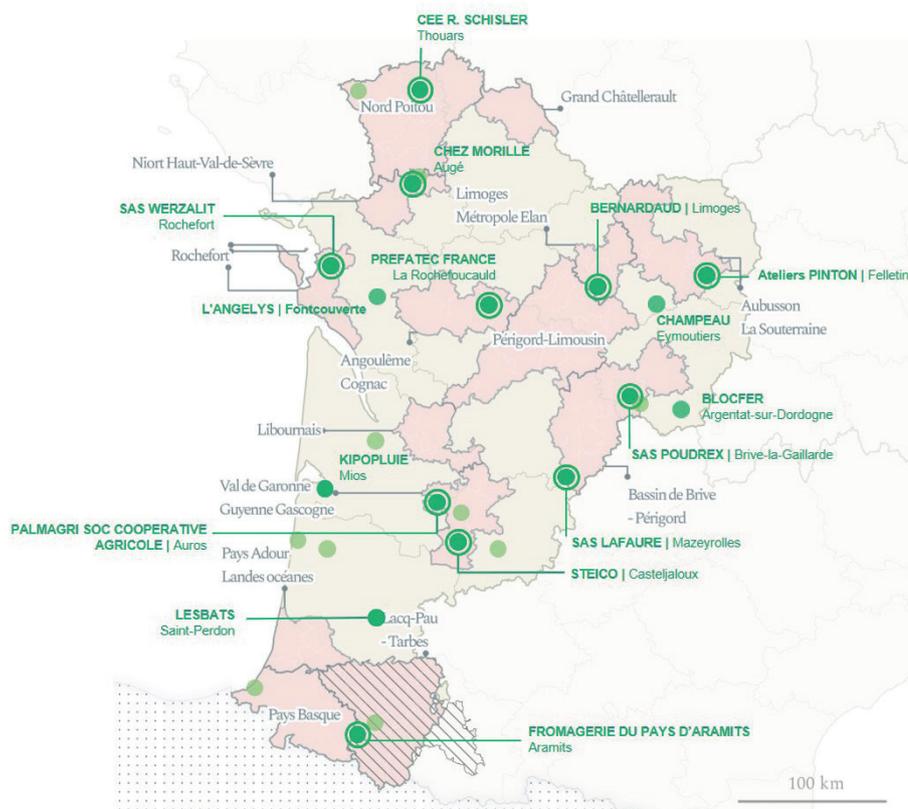
› Fonds de soutien aux secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie

Lauréats annoncés : 2 projets en Nouvelle-Aquitaine pour 2M€

› Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

→ 26 lauréats annoncés en Nouvelle-Aquitaine pour une aide de 15,4 M€

Point de contact : **Colin Ducrotoy**,
SGAR/DIRECCTE
colin.ducrotoy@direccte.gouv.fr



Source : DGE, DTI, Bpifrance

Informations sur le projet

LESBATS ← Porteur du projet

Saint-Perdon ← Commune

Vague d'annonce

● Ancienne vague d'annonce

Projets localisés dans des territoires d'industrie

● Projet situé dans un territoire labellisé « Territoire d'industrie »

● Projet situé en dehors d'un territoire labellisé « Territoire d'industrie »



Parmi les lauréats citons :

› PREFATEC France - La Rochefoucauld (16) Territoire d'industrie Angoulême-Cognac

L'entreprise PREFATEC France est une société de 49 salariés, spécialisée dans la conception et la fabrication de réseaux électriques et hydrauliques. Elle appartient au groupe familial «SAGEFI», spécialisé depuis 40 ans dans les métiers des Génies Électrique et Climatique du Bâtiment. Le projet d'achat de deux machines numériques permettra à l'entreprise d'automatiser les process de fabrication. L'enjeu est d'augmenter la capacité de production pour accompagner leur croissance dans le secteur du bâtiment et rester compétitif face aux concurrents français voire étrangers. Des impacts environnementaux sont à noter, car cet investissement va limiter la consommation de matière première diminuant ainsi les déchets produits. Cette jeune entreprise a vu ses effectifs doubler en 4 ans et le projet va permettre à l'entreprise de gagner en part de marchés et ce nouvel environnement économique contribuera à de nouvelles créations d'emplois. Le nombre envisagé est de 2 à 4 personnes, notamment par la transformation en contrat à durée indéterminée des contrats d'apprentissage.

› CHAMPEAU - Feytiat (87)

L'entreprise CHAMPEAU, localisée à FEYTIAT (87) est une société de 250 salariés, spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de charpentes et autres menuiseries. Le projet s'articule autour d'un plan de modernisation de son outil de production qui a pour but de pérenniser l'entreprise en renforçant sa position

de leader français de la charpente industrielle bois dit « fermette » et d'accroître son activité sur un marché très concurrentiel. L'enjeu de la modernisation par l'assistance mécanique est d'améliorer les conditions de travail, de réduire la consommation « matière », d'optimiser la gestion des déchets bois et de permettre la montée en compétences des opérateurs grâce aux machines à commande numérique. Cette réalisation permettra de maintenir l'emploi existant sur le territoire, la réouverture du site de BUSSY (87) et de lancer une campagne de recrutement d'une trentaine de salariés accompagnés d'un programme de formation.

› CEE R. SCHISLER - Thouars (79) Territoire d'industrie Nord Poitou

CEE R. Schisler (79) est une ETI familiale spécialisée dans la conception, la fabrication, la distribution et la commercialisation de gobelets pour boissons chaudes et froides, couvercles pour gobelets, papiers alimentaires, papiers cadeaux et sacs et cabas en papier pour la restauration rapide. L'objectif des investissements est de contribuer à rendre plus écologique la filière de l'emballage alimentaire en fabricant des alternatives aux emballages en plastique. La modernisation des outils de production et la montée en compétences des salariés permettront de pérenniser plus de 400 emplois sur le site, et recruter 56 nouveaux salariés au niveau local.

Le chèque relance export (CRE)

Le dispositif de « chèque relance export » est une des mesures emblématiques du plan de relance à l'export. L'objectif est de couvrir une partie des dépenses de préparation et de prospection commerciales à l'étranger d'entreprises françaises. Il est opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2020. De manière très concrète, le CRE prend en charge 50 % des frais de participation à un salon international ou à l'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle (dans la limite d'un plafond). Les prestations peuvent être achetées auprès de la Team France Export (TFE) ou d'une entreprise référencée. L'objectif final est de financer 15 000 prestations.

Au plan national, le chèque relance export c'est d'ores et déjà près de 800 entreprises qui en bénéficient (source : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/publication-tableau-de-bord>)

En Nouvelle-Aquitaine, 165 demandes de CRE ont été acceptées entre le 1^{er} octobre et le 22 janvier 2021. A date, le total de ces Chèques relance export accordés représente un montant de 300 210 €.

Toutes les informations sur le dispositif en région sont accessibles sur le site [Team France Export Nouvelle-Aquitaine](#).

Soutien aux projets d'investissement des collectivités locales

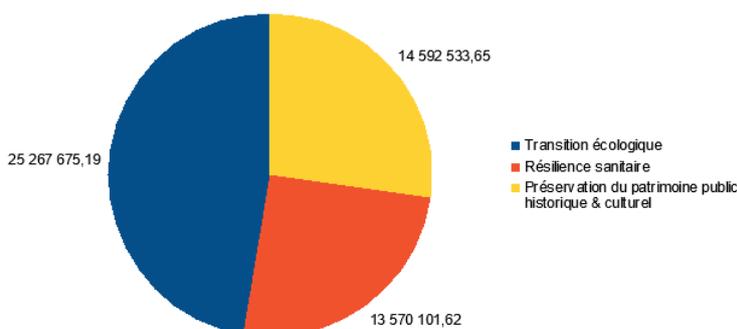
Chaque année, l'Etat soutient en Nouvelle-Aquitaine l'investissement des collectivités de Nouvelle-Aquitaine à travers notamment la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de Relance a augmenté significativement la DSIL en Nouvelle-Aquitaine qui s'établissait à 48,9 M€ en 2020 par un abondement exceptionnel de **53,4 M€**.

Au titre de cet abondement 386 nouvelles opérations ont pu être accompagnées sur trois thématiques prioritaires :

- › la transition écologique : opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics, de développement de nouvelles solutions de transport,...
- › la résilience sanitaire : opérations en matière de santé publique (le financement de maisons de santé pluri-professionnelles), de mise aux normes des équipements sanitaires ou de travaux sur les réseaux d'assainissement.
- › la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé et non classé.

Ci-dessous la répartition des opérations financées par la DSIL Exceptionnelle en 2020 en Nouvelle-Aquitaine :



Quelques exemples de projets financés par la DSIL Exceptionnelle en 2020 :

- › opération de réhabilitation thermique d'un établissement de petite enfance portée par la ville d'Angoulême, en Charente, pour un montant DSIL Exceptionnelle de 1 M€ ;
- › opération de valorisation du patrimoine gallo-romain portée par la ville de Périgueux, en Dordogne, pour un montant de DSIL Exceptionnelle de 368 000€
- › opération de construction d'une maison de santé portée par la commune de Le Gua, en Charente-Maritime, pour un montant de DSIL Exceptionnelle de 336 000€ ;



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Point contact : **Nicolas Thibault**

SGAR

nicolas.thibault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr